



MUTUELLE DU PERSONNEL  
DU GROUPE MATRA HACHETTE  
Monsieur GEYLER Maurice  
22, Rue René Coche

92170 VANVES

Lyon, le 22 octobre 2007

Monsieur Le Président,

Je me permets, en tant que délégué syndical central du SGLCE-CGT, de vous solliciter à nouveau, de la même manière que celle effectuée l'année dernière à pareille époque sur les prestations mutuelles.

Je tiens une fois de plus, à vous remercier pour les améliorations apportées l'année dernière.

En effet, au cours de mes visites dans différentes agences de la S.A.D., j'ai été interpellé à plusieurs reprises par beaucoup de salariés appartenant à la catégorie des employés dits « Art. 34 ».

Ces salariés, régis par un contrat obligatoire, trouvent qu'une trop grosse différence de prestations existe entre les prestations « cadres » et celles des « employés ».

Au travers de ce courrier, je vous demande, Monsieur le Président, s'il était possible d'améliorer ce contrat sur :

- les visites d'ostéopathie (qui sont de plus en plus utilisées),
- l'optique.

Tous ces points seront considérés par cette catégorie de salariés comme des avancées significatives et importantes.

J'ai pu aussi constater, par ailleurs, que le personnel dans son ensemble, est toujours très attaché à notre Mutuelle.

Dans l'attente d'une réponse formelle sur ces demandes, je vous adresse, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Le délégué Syndical du SGLCE-CGT,

Monsieur GALLUCHOT Gérard

C/C M VARNIER